

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité SyndicalSéance du 12 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 20

L'an deux mille vingt et un, le 12 mai, sur convocation faite le 6 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, GOGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, MARIE Sabrina, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel (15)

Pouvoirs : PORTRON Didier donne pouvoir à MARTIN Alain, COUESNON Elsa donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre donne pouvoir à DUBREUIL Didier (4)

Représentés : PLISSONNEAU Frédéric représenté par MARCON Julie (1)

Excusés : PERLADE Lydie (1)

Absents : LOUVRIER Franck (1)

Invités : HAUSSMANN Philippe (association 2Venirs), RINGEONNEAU Sébastien (DGS de Soubise), DUBOIS Vincent (DGS de Saint-Agnant)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DURIEUX - Vice-Président

Objet : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Vu l'arrêté N° 14-3273-DRCTE-B2 de Madame la Préfète de Charente-Maritime en date du 22 décembre 2014 portant création à compter du 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Enfance jeunesse Intercommunal, chargé d'exercer la compétence « Enfance, Jeunesse et Parentalité »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical, le 9 mars 2021

Création poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre du recrutement d'un agent titulaire sur le poste de coordinateur occupé par un agent titulaire dont la mutation a été effective au 8 mars 2021, il est proposé la suppression d'un poste d'animateur territorial à temps complet pour la création d'un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 31 mai 2021.

Incidence financière :

	SALAIRE BRUT ANNUEL	CHARGES PATRONALES
Animateur	26 389,80 €	11 042,76 €
Animateur principal 2 ^{ème} classe	28 412,76 €	11 978,88 €

La modification du tableau des effectifs interviendra selon la date proposée et ne représentera aucune incidence financière sur l'exercice 2021, les crédits ayant été inscrits au budget 2021, chapitre 012.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide :

De créer à compter du 31 mai 2021,

- un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **De supprimer** un poste d'animateur territorial à temps complet
- **De valider** le tableau des effectifs du syndicat annexé à la présente
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces modifications,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le : 18 MAI 2021
Sous le n°017-200049625-20210512 -2021_11-DE
Affiché le : 19 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 18 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS modifié au 12/05/2021

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
AGENTS TITULAIRES				
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	1	
Attaché territorial	A	1		
<i>Filière technique</i>				
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1
<i>Filière médico-sociale</i>				
Agent social	C	1	1	1
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2	2
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	1	1	1
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	1	1	1
<i>Filière animation</i>				
Adjoint territorial d'animation	C	23	19	14
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
AGENTS NON TITULAIRES				
<i>Filière animation</i>				
Adjoint territorial d'animation (CDD)	C	17	17	17
Adjoint territorial d'animation (CDI)	C	1	1	1
Animateur (CDI)	B	1	1	
<i>Filière médico-sociale</i>				
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	1	1	
TOTAUX		58	53	